

PROSPECTIVE ET EVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

(Séminaire Cnam, 7^{ème} édition, 7^{ème} séance " Libres échanges ", 12/05/2004)

Une politique pour les SHS au CNRS ?

PREAMBULE

En l'absence de Rémi Barré, Catherine Paradeise ouvre la séance en rappelant l'objectif de ce 7^{ème} Libres échanges qui est de questionner deux précédents directeurs du département des Sciences Humaines et Sociales (SHS) du CNRS, Jacques Lautmann et Alain d'Iribarne, sur la possibilité d'une politique scientifique dans ces domaines disciplinaires.

Actuellement professeur émérite de l'université de Provence, Jacques Lautmann a eu différentes responsabilités institutionnelles, au CNRS (directeur SHS de 1986 à 1991) et à l'Ecole Normale Supérieure.

Alain d'Iribarne, chercheur, économiste, a effectué différentes mobilités : au CEREQ d'abord, puis directeur du PIRTEM, directeur du département SHS du CNRS et actuellement chercheur au LEST, laboratoire propre du CNRS à Aix-en-Provence .

Rémi Barré rappelle le principe des séances Libres Echanges organisées avec l'association ASPERT : les deux interventions des invités du jour avant la pause puis séance de questions.

1. EXPOSE DE JACQUES LAUTMANN

Jacques Lautmann présente ses remerciements pour l'occasion qui lui est donnée d'exposer des problèmes auxquels il a pensé souvent et auxquels il a consacré quelques écrits. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, trois points sont à préciser : l'historique du système, son existence et son fonctionnement, puis son bilan actuel avec la notion de fronts de la recherche.

1.1. L'historique du système

Un arrière-fond historique est utile car, pour les Lettres et les Sciences humaines, la Sorbonne représentait, entre 1900 et 1950, un modèle d'organisation et de production glorieux qui se « dégingue » complètement au début des années 60 alors qu'il avait été construit pour être l'équivalent français de l'université de Berlin de la fin du 19^{ème} siècle, qui fut la première grande université. Les allemands ont inventé la philologie et l'archéologie moderne. Leur contribution aux belles lettres est moindre.

La Sorbonne d'alors est un ensemble d'individus, assez éminents pour une bonne part, qui ont une faible charge d'enseignement : ce sont des producteurs intellectuels sans guère de charge administrative, qui représentent une élite et qui le savent.

En dehors de la Sorbonne, il existe l'université de Strasbourg, la seule où une cooptation en masse faisait sens après 1918. Elle fut heureuse, pensons à Marc Bloch. Ici et là, on peut compter quelques microgroupes autour de personnalités dominantes, à Bordeaux par exemple,

mais rien à Lille, marchepied vers la Sorbonne où la plupart des thèses sont passées, avec un système de reproduction très au point.

A la fin de l'année 1948 est créé le corps des maîtres de conférences (MDC), ce qui constitue le début de la fin. Le nombre d'étudiants commence à croître. On augmente lentement le nombre de chaires. Les premiers MDC ne sont pas jeunes, ont vieilli sous le harnais : ce sont souvent d'anciens professeurs de lycée d'une cinquantaine d'années qui n'enseignent pas en CPGE. S'y ajoutent quelques assistants choisis par leurs maîtres.

Tout ce système éclate avec la pression du nombre d'étudiants et la réforme de Christian Fouchet. Raymond Aron notait dès 1963 : « Fouchet a ouvert la boîte de Pandore et ne s'est pas rendu compte des suites que cela créerait ».

Les universités se sont mises à crouler sous le nombre d'étudiants, et pas seulement les facultés de Lettres et de Sciences humaines qui ne se vivaient pas comme des lieux de fabrication de la science mais comme des lieux d'instruction de haut niveau, dispensés par des savants, à la différence des universités américaines qui, depuis la fin du 19^{ème} siècle, se sont pensées comme des lieux de création et ont pu l'être grâce aux trustees.

Dans le premier CNRS (1939-début des années 50), il y avait des boursiers dont quelques-uns en SHS. Après la Libération, il s'agissait souvent soit de marginaux inassimilables par le système universitaire soit d'émigrés ne possédant pas toujours la nationalité française : ainsi le surréaliste Pierre Naville, le poète Jamati (probablement compagnon de route du PC), Hans-Georg Pflaum (juif allemand épigraphiste), Edgar Morin, né Naoum, qui n'avait même pas fini ses études, cela, jusqu'à l'établissement du statut de 1959.

Pour ce qui relève des ITA, il s'est agi pendant longtemps de secrétaires à vie d'hommes de lettres, en caricaturant un peu. Le statut du chercheur de 1959, c'est-à-dire sa fonctionnarisation, en fait un chercheur de carrière : une bonne partie des postes en SHS sert alors à accueillir des professeurs détachés en histoire, en littérature, en administration de la recherche, de même que les mathématiciens censés, au bout de 4 ans, repartir à l'université après avoir passé leur thèse. Il en va différemment en ethnologie, en sociologie et en psychologie, disciplines qui ne s'enseignaient pas dans le secondaire et peu dans les Facultés, d'où un nombre plus abondant de chercheurs au CNRS.

Cette réelle symbiose chercheur-enseignant en université se dégrade après 1968 puis est mise par terre en 1981 par le SNCS qui n'en veut pas et qui développe une douce hostilité envers les universitaires, les agrégés en particulier.

Louis Jacquinet, directeur général du CNRS, inquiet en 1962 de l'isolement des laboratoires propres (LP), sortes de « cuirassés en haute mer », a l'idée excellente de créer des formations associées, LA pour les gros, ERA pour les plus petites : le premier en SHS est le laboratoire de Claude Lévi-Strauss au collège de France, d'autres suivront, vite. Cette notion de LA regroupe quelques chercheurs, des ITA en plus des universitaires, en SHS le plus souvent très majoritaires.

En dehors du CNRS, l'action du Ministère des affaires étrangères (MAE) a été certainement structurante pour l'archéologie non classique : Guillemin a été, pendant plus de 20 ans, responsable de la sous-direction des centres étrangers (Damas, Mexico, Lima) et leur développement a eu un effet positif, même sur ces vénérables maisons que sont l'Ecole française d'Athènes et de Rome par exemple.

La Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) a vite créé un Comité pour le développement économique et social qui a lancé des opérations sur contrat. Son premier président est Jean Stoetzel suivi, en 1965 probablement, par Raymond Barre. De nombreux contrats ont fabriqué ces fameux hors statut, ce qui a constitué un alourdissement (le président Giscard d'Estaing a, imprudemment, décidé que la résorption des auxiliaires de la fonction publique s'appliquerait à eux. Loïc Le Floch-Prigent, chargé de mission à la DGRST à l'époque, a tout fait pour charger la barque au mépris de la moindre évaluation scientifique : c'était sa façon de lutter contre les mandarins, accusés de tous les maux. Et le CNRS s'est laissé faire. Vingt ans plus tard, le « bourrelet » n'était pas résorbé).

1.2. Le fonctionnement du système

La mutation s'est faite parce que partout, dans le monde entier, les universitaires se sont multipliés en nombre et parce que les Sciences sociales sont devenues une affaire d'équipe. L'informatisation et la micro-informatique ont permis un changement des méthodes de travail : s'est développée l'idée de chantiers, d'où la nécessité d'une équipe.

En 1973, l'INSEE publie la première livraison de Données sociales. Lors d'une rencontre avec Pierre Bauchet, directeur des Sciences sociales au CNRS, au sujet d'archivage de données, d'analyse secondaire et de collaboration avec l'INSEE, ce dernier dit « Je crains que nos chercheurs ne soient pas de taille ». Phrase, hélas, révélatrice, dans sa naïveté protectrice, de l'idée qu'un professeur des Facultés de Droit et Sciences économiques se faisait du CNRS.

Pourquoi les SHS sont-elles en difficulté depuis longtemps ? Plusieurs raisons à cela :

- Le localisme universitaire et la faible ouverture internationale de disciplines où existent de nombreux bataillons franco-français. La contre épreuve, ce sont les disciplines à tout petits effectifs, qui sont nécessairement beaucoup plus internationalisés : en Histoire byzantine par exemple, Gilbert Dagron retient 40 spécialistes connus en France.
- Le problème des colloques en anglais.
- Le problème de la faiblesse de la direction du CNRS par rapport au Comité national qui est consulté pour avis seulement mais qu'il est impossible de ne pas suivre, de crainte d'une réaction en chaîne (les directeurs de laboratoires en SHS ont tous un accès direct aux gens importants !). Cette faiblesse est institutionnelle au CNRS mais elle est aggravée. Le travail d'évaluation des équipes fait par le Comité national n'est pas mal fait mais il est quasiment impossible de donner une suite favorable aux votes qu'il émet (problème de moyens) et très difficile de donner une suite négative. Fermer un laboratoire est titanesque, déplacer des ITA est compliqué.

Dans les années 90, a été développée la notion de postes fléchés en province avec l'existence de deux couloirs : Paris et la province, deuxième division. Or, si les chimistes recrutés en province y restent parce que les patrons en chimie ont gardé une certaine culture de l'autorité, les chercheurs SHS reviennent à Paris avec la bénédiction irresponsable de la section du Comité national et l'acceptation résignée de la direction scientifique qui ne peut pas ouvrir un conflit par semaine.

Qui sont ceux qui peuvent parler aux autorités dans les ministères pour les SHS ? Ils ne sont pas nombreux : Jean Leclant, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (84 ans), égyptologue et spécialiste d'études antiques, quelques auteurs médiatiques comme Edgar Morin et Alain Touraine, le président de l'EHESS, institution qui a su se faire mousser, ce qui est un talent. Les présidents d'université, eux, ne parlent jamais de recherche au ministère mais seulement de mètres carrés, de postes budgétaires,...La position de la CPU sur la recherche est de ne pas en parler... Derrida...) même si les conflits entre sociologues sont un guêpier. Hubert Curien, celui qui, ministre, s'est intéressé aux Sciences sociales l'a fait avec beaucoup de prudence. Les SHS, en tant que milieu professionnel créateur, n'ont jamais fait objet d'une attention réelle de la classe politique. On objectera que l'intérêt des politiques pour autre science comme les vols habités, ou le cancer, est bien mince.

1.3. Le bilan actuel

Le front de la recherche : cette notion est-elle applicable avec des bémols en SHS ? Dans les domaines des sciences dites « dures », les chercheurs connaissent à 5-10 ans près, voire à 20 ans dans le domaine de l'espace, les domaines où chercher. En SHS c'est plus difficile.

Est-ce moins nécessaire ? Aujourd'hui il semble que non et qu'il faut s'atteler à la mise en évidence de fronts de recherche, pour justifier les dépenses mais, aussi, pour plus que cela.

Trois exemples étrangers sont donnés :

- A Cologne, en Allemagne, la DFG a un gros institut de Sciences sociales, organisé dès le milieu des années 70 dans le domaine de l'économie, de la sociologie et des sciences du management. Son premier directeur fut une des premières femmes à devenir professeur de chaire en RFA.

- Le MPG, créé à Halle en Allemagne de l'est en 1996, est un institut d'Ethnologie (étude sur la transition démocratique puis sur les minorités et les études musulmanes avec un système d'appel d'offres internationales dont le directeur est un anglais).

- En économie, il y eu la création du CORE en Belgique qui est un grand centre.

Ce sont là trois exemples de grosses maisons qui ont de gros moyens mais aussi de vrais programmes. Les évaluations sont lentes, lourdes, beaucoup plus sérieuses et plus internationales que chez nous. Les conséquences des évaluations sont réelles et lourdes.

La question est de savoir comment arriver à dégager des fronts de recherche ?

- de façon frontale : avoir un lobby, créer un laboratoire, ce qui suppose une mobilisation importante d'un réseau et de gens capables de décider (ce fut en biologie moléculaire la révolution que la DGRST a permise et accompagnée).

- de manière incitative en structurant les milieux : l'exemple est à Bruxelles avec la création des réseaux d'excellence. L'idée est sûrement bonne mais les contraintes et les hyper lourdeurs de la bureaucratie de l'Union européenne risquent de tout gâcher.

Comment s'y prendre si ce n'est en mobilisant les communautés ? La Fondation européenne de la science et la NSF ont des réseaux réels importants qui sont poly-centrés, toujours très organisés. Aux Etats-Unis, le SSRC, le département SHS de la NSF et quelques fondations ainsi que des pôles intermédiaires tiennent chacun un bout de la décision et les programmes mobilisent des équipes petites, multiples à composition rapidement évolutive. Les services de recherche des ministères français, le Plan construction et la cellule recherche du ministère de la Justice jouent mal ce jeu et ne constituent pas un maillage de réseau de qualité internationale car :

- les gens à capacités de décision réelles sont plus au centre et agissent avec plus d'efficacité,

- de plus, au nom de quoi décider des priorités si ce n'est, très rarement, au nom d'urgences politiques ? au nom d'une valeur d'érudition ? au nom d'une pertinence de la société française ou européenne, ce qui est complexe, car comment connaître la demande sociale ? au nom de l'intérêt pour la diffusion culturelle. Les chaînes Arte et la Cinq par exemple se nourrissent de productions en SHS, ce qu'on oublie trop quand on dit que les SHS ne font pas de valorisation. Au nom d'une convergence internationale pour un ensemble de questions et d'une possibilité de les traiter ? au nom des transferts de connaissance vers l'action ? Quelle action ?

2. EXPOSE d'ALAIN d'IRIBARNE

Economiste, Alain d'Iribarne se demande ce que les SHS vont faire du débat actuel sur la Recherche et des réformes à envisager. Ce que Jacques Lautmann a essayé de dire relève du problème de la rencontre entre les modèles de production scientifique d'une part et le milieu des chercheurs et des enseignants chercheurs d'autre part. Dans ce modèle, il faut regarder la situation des grands domaines scientifiques : les Sciences sociales, les Humanités. Le modèle de référence, pour Alain d'Iribarne, reste en France le vieux modèle de la Sorbonne, qui est le modèle mythique du savant, réinterprété par les professeurs d'université et les mandarins de rang A. Ce sont des savants, de grands professeurs, massivement en Lettres, qui enseignent peu, sans charges administratives. Ils écrivaient mais ne faisaient pas de recherches ! Ce

modèle du savant n'a rien à faire d'un laboratoire ni d'un dispositif de laboratoire associé au CNRS. Ce dernier a pour rôle de donner des moyens permettant de fonctionner (système des aides individuelles) ou de préparer une thèse d'Etat.

Après la thèse, l'étudiant repartait à l'université en passant quelques mois en province. Ce modèle sert actuellement de référence en SHS. Sur ce modèle, est venu se greffer la création de chercheurs professionnels.

2.1 : La création de chercheurs professionnels

Au début, il ne s'agissait pas de fonctionnaires mais ils le sont devenus. La logique de laboratoire est devenue plus présente en Sciences sociales avec le développement d'enquêtes lourdes sur le terrain, la constitution de bases de données. S'est développée la notion de spécialistes d'un domaine, la capacité à traiter des matériaux, à faire de la statistique et donc s'est construite une autre vision de l'activité de la recherche, assez cohérente avec l'organisation du système d'évaluation du CNRS : le Comité National.

Sur ce deuxième ensemble, s'est greffé un troisième ensemble : le scientifique fonctionnaire (chercheur appartenant à la fonction publique d'Etat avec une régulation forte de son fonctionnement et des modes de contrôle qui ne sont pas de même nature).

2.2 : L'apport du CNRS par rapport au milieu universitaire en SHS

- 1) Essayer de mettre un minimum de normes et de rigueur dans le fonctionnement. En effet, il existe un écart entre le fonctionnement du CNU (Comité national des universités) et celui du Comité National du CNRS. Dans les commissions de spécialistes du CNU, il y a peu de procédures. Les concours de recrutement du CNRS paraissent au Journal Officiel de la République française, ce qui est très différent des concours dans les universités !
- 2) Essayer de mettre un minimum de normes et de rigueur dans les aspects d'évaluation, de même que dans les activités d'enseignement et de recherche. Les Britanniques, par exemple, évaluent les procédures. L'évaluation d'une institution est faite à différents niveaux, de même que l'activité de recherche : le chercheur lui-même est évalué mais son laboratoire l'est aussi.
- 3) Essayer de mettre un minimum de normes et de rigueur dans l'évaluation des équipes de recherche **ET** des projets de recherche. Le jeu du rapport de forces Direction scientifique-Comité national, évoqué comme une faiblesse par Jacques Lautmann, ne l'est peut-être pas tant.
- 4) Essayer de faire émerger une culture de l'évaluation car le chercheur à vie devenu statutairement fonctionnaire n'a plus eu à enseigner : il risque alors d'apparaître comme quelqu'un qui fait fonctionner des procédures. Avec la massification du nombre d'étudiants, il y a eu massification des enseignants, par effet mécanique, à travers les maîtres de conférences et les professeurs. La norme de référence pour les SHS est devenue la norme « maître de conférence » avec un fonctionnement CNU et commissions de spécialistes.
- 5) Essayer d'organiser une direction des gros laboratoires, avec une légitimité de sa direction par rapport à un fonctionnement collectif. La difficulté de trouver des personnes pour prendre la direction de laboratoire, en SHS, tient au fait que cela implique une régulation des pouvoirs.

Les MSH (Maisons des Sciences de l'Homme) ou les Maisons de la Recherche, dans leur définition de base, obéissaient à des règles précises au départ mais, vu l'absence de principe et de support institutionnel, elles ont évolué peu à peu vers la notion d'hôtellerie. Les ressources sont devenues souvent des rentes résultant d'arrangements locaux. Or la question est de savoir s'il est nécessaire en SHS que des laboratoires existent sur le modèle des Sciences « dures » ? si oui, il y a nécessité d'un vrai dispositif de direction et d'un vrai dispositif d'évaluation.

Gérard Mégie et Bernard Larrouturou en tirent deux conclusions :

1) l'affirmation que la France est devenue une province dans le cadre de l'organisation européenne de la recherche et de l'EER. Dans le modèle de l'espace régional, notamment en SHS, on est amené à se poser la question de la recherche de masse (tout enseignant chercheur est un enseignant) avec le problème du nombre de CR1 vieillissants,

2) la notion de chercheurs professionnels impose la nécessité d'une ré-articulation EPST-ensemble universitaire et donc du rôle du Comité national : soit il est le Comité national de l'ensemble de la Recherche française comme à ses débuts, soit il est l'outil d'évaluation du CNRS lui-même.

La restauration du modèle du savant de la république (élitisme républicain) ne peut se concevoir qu'après un processus de sélection à l'international, suivant le modèle allemand ou anglais.

Jacques Lautmann souscrit à l'analyse d'Alain d'Iribarne en précisant que :

- malgré la création de laboratoires en SHS et le statut de chercheur professionnel donné dans les EPST, trop de chercheurs ont repris à leur compte la caractéristique majeure que constitue l'individualisme,

- des pré-requis nécessaires pour envisager la création de gros laboratoires en SHS ne sont pas respectés. On avance dans l'inconscience.

DISCUSSION GENERALE

Christophe Midler (Conseil de la recherche en gestion à l'X) retient une vision très fermée de la communauté scientifique.

Jean-Marie Hombert (CNRS) fait état, dans le domaine de l'évaluation, de l'extrême méfiance des élus par rapport à la valeur scientifiques des nommés. L'évaluation du Comité National peut être améliorée en utilisant mieux les sites web, en augmentant le nombre d'étrangers, et en instaurant une évaluation contradictoire. La position des revues en SHS doit être mieux analysée et le principe même d'évaluation mieux accepté.

Philippe Lacombe (INRA) fait part de son inquiétude au sujet des laboratoires de petite taille : les pré-requis sont essentiels, notamment la mise en place de relations contractuelles sur projets (évaluation préalable et a priori) en s'accordant la possibilité de révisions périodiques.

Yves Lichtenberger (université de Marne-La-Vallée) souligne le rôle essentiel du CNRS dans le renouvellement des disciplines (la sociologie en SHS par exemple). Il s'interroge sur l'expression de la demande sociale. Dans les deux exposés présentés, Yves Lichtenberger se dit frappé de la différence dans les références de fond des deux orateurs :

- Jacques Lautmann a traité des Sciences sociales dans leur rapport aux Humanités,
- Alain d'Iribarne a confronté les sciences sociales aux sciences de l'ingénieur.

Yves Lichtenberger retient non pas seulement la nécessité de développer la culture de l'évaluation mais aussi, et surtout, de définir le niveau de l'évaluation. Tout le pilotage de la recherche porte sur des individus et des équipes, et est effectué par les organismes de recherche et par le ministère : rien de tel dans les universités.

Jean-Pierre Broyart (CNRS-Pasteur) s'interroge sur l'existence d'une éventuelle stratégie des SHS au niveau européen.

Jean-Claude Thoenig (CNRS-ENS Cachan) fait part de la pusillanimité de la tutelle. Il se demande si une compétition existe pour attirer des personnes de talent.

Alain d'Iribarne précise que, dans le déplacement du triptyque tutelle-université-EPST, la tutelle devra faire l'objet d'importantes réformes, sinon elle sera dans l'incapacité de jouer son rôle c'est-à-dire de définir des orientations de façon stable. Or il y aura besoin d'articuler les différents dispositifs d'évaluation et donc une grande attention devra être portée à son déplacement à un niveau supérieur : en SHS, reste pendant le problème de l'évaluation des standards universitaires. Les universités revendiquent, pour la France, un modèle dit international alors que les co-requis sont absents : les universités ne sont pas des lieux de politique scientifique.

Jacques Lautmann, en remerciant Jean-Marie Hombert de son intervention, fait état d'un rêve : le système laboratoire mixte université-CNRS préconisé dans le rapport Larrousturou-Mégie. Il défend la recherche à temps plein dans toutes les disciplines (ce qui ne signifie pas de la recherche à vie pour tout le monde), mais, dans des domaines où il y a peu d'enseignements, par exemple les sinologues et les japonisants, il faut des carrières CNRS plus qu'ailleurs. En Sciences sociales, les lobbys anglais sont très puissants à Bruxelles. Les choix faits par le commissaire Busquin ne sont pas très convaincants.

Il souhaite la mobilisation sur des programmes et des objectifs qui aient du sens et souhaite aussi que des décisions, même déplaisantes, prises par la direction SHS du CNRS puissent être possibles.

Alain d'Iribarne se dit très conscient qu'il existe un vrai problème sur le dispositif permettant de trouver des évaluateurs car il n'y a pas d'associations professionnelles en France. On pourrait suggérer par exemple l'affichage, sur un site Web, de leurs CV avec la mise en place, par les scientifiques eux-mêmes, d'une procédure d'examen qui permette aux décideurs politiques de les nommer sur propositions.

Catherine Paradeise retient l'idée que les deux intervenants, plus d'autres, sont unanimes à penser que le problème du type de laboratoires nécessaires en SHS reste un problème non traité.

Alain d'Iribarne fait part de son inquiétude sur la stabilisation des ressources dans la durée et sur la nécessité de penser les espaces intermédiaires. Il est vital de débloquer les initiatives.

Philippe Larédo retient différents points :

- 1) A propos des universités, il faut tenir compte des évolutions, d'une part parce qu'on tend vers la moitié d'une classe d'âge qui passe par l'université, et d'autre part du fait de l'importance grandissante de la troisième « mission » : les relations avec le monde économique et social. Cela conduit à construire un équilibre entre trois fonctions : l'enseignement tertiaire de masse (autour des licences), l'enseignement et la recherche professionnelle spécialisée, l'enseignement et la recherche académique ouverte à la compétition mondiale. Aujourd'hui, l'enjeu est de donner aux universités les moyens de se doter d'une capacité stratégique pour choisir et construire leur positionnement. Au niveau de l'enseignement, cela pose la question de la reconnaissance des innovations pédagogiques dans le cursus professionnel.
- 2) A propos de l'organisation de la Recherche, un des points de discussion concerne notre modèle d'unité mixte de recherche. Est-ce la bonne, la seule entité de référence ? Y a-t-il encore de la place en sciences sociales pour le modèle « humboltien » des chaires d'enseignement et de recherche ? Devons-nous aller comme en biologie moléculaire vers des instituts regroupant plusieurs dizaines d'équipes ?
- 3) A propos de la tutelle et du pilotage stratégique. Il nous faut revenir sur l'assimilation entre CNRS-recherche fondamentale et INSERM ou INRA-recherche finalisée. L'analyse concrète des activités des laboratoires montre que les deux couvrent le spectre des types de recherches, que les deux ont une fonction de plus en plus importante d'accompagnement de la recherche universitaire. Ce qui les différencie tient dans le

domaine couvert et dans l'équilibre entre types. Pour les sciences sociales avoir plusieurs « pilotes » est une source de diversité. Encore faut-il que les articulations soient réfléchies et que tous n'aient pas la même myopie, par exemple l'occultation du passage entre la thèse et le recrutement. La période post-thèse est un enjeu fort de la recherche française.

- 4) A propos de l'évaluation. Alors que l'évaluation des laboratoires (cf. la pratique qui se généralise des commissions ad hoc qui viennent compléter le travail des sections) semble un point d'ancrage du système français, nous restons pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs prisonniers d'une approche monolithique alors que la loi de 1982 mettait en exergue une pluri-activité (cf. notre concept de rose des vents de la recherche) que l'on ne sait toujours pas comment évaluer. L'autre problème concerne moins la recherche que l'évaluation des enseignements et leur accréditation. Les accords de Bologne parlent d'agences indépendantes du financement : nous en sommes loin...

Marie-Paule PAYRE
Secrétaire d'ASPRT